

Pourquoi un entretien

avant

l'interruption volontaire de grossesse ?

Vous faites actuellement des démarches en vue
d'une interruption volontaire de grossesse.

Un temps de parole confidentiel peut vous permettre :

- **De parler de ce qui est difficile pour vous, pour votre couple.**
- **D'exprimer et accueillir** vos émotions, inquiétudes, peurs, interrogations, doutes...
- **De vous sentir soutenue** par une écoute neutre et bienveillante.
- **D'aborder la prise en charge.**

Dans tous les cas, cet entretien
n'a pas pour but de porter un jugement
ou **d'influencer votre décision,**
celle-ci vous appartient.

Renseignements & prise de rendez-vous
au secrétariat : **03 80 29 33 60**

Pourquoi un entretien

après

l'interruption volontaire de grossesse ?

Vous avez vécu une interruption volontaire de grossesse,
un temps de parole confidentiel peut vous permettre :

- **De parler de ce qui est difficile pour vous, pour votre couple** (vous pouvez venir seul(e) ou avec votre conjoint(e)).
- **De nommer et accueillir les émotions ou les interrogations** que cet évènement a pu faire surgir.
- **De vous sentir soutenue** par une écoute neutre et bienveillante.

**Dans tous les cas, cet entretien
n'a pas pour but de porter un jugement
sur ce que vous vivez.**

**Renseignements & prise de rendez-vous
au centre de planification : 03 80 29 33 60**